

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00208

Numéro SIREN : 452 559 909

Nom ou dénomination : 2 MORO

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 3763

SAS 2 MORO
TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE
64210 BIDART

✦
Documents comptables de synthèse
au 31 décembre 2017

Xavier Pecquet
Président



COMPTES ANNUELS	2
PRESENTATION	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Bilan détaillé	6
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Compte de résultat détaillé	12
ANNEXE	14
Règles et méthodes comptables	15
Faits caractéristiques	17
Notes sur le bilan	18
Notes sur le compte de résultat	24
DOSSIER DE GESTION	25
Soldes intermédiaires de gestion	26
Dossier de Gestion	27
LIASSE FISCALE	34

COMPTES ANNUELS

PRESENTATION

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société

SAS 2 MORO

Pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 21 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 073 912
Chiffre d'affaires	51 511
Résultat net comptable (Bénéfice)	103 914

Fait à SAINT JEAN DE LUZ

Le 23/02/2018

François LISSAR
Expert comptable

Rémi BARANTHOL
Responsable du dossier

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 069 109	1 069 109		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	71 136	71 068	69	69
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	695 000	1 000	694 000	694 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	191		191	20 191
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 835 436	1 141 176	694 259	714 259
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	52 160		52 160	55 724
Autres créances	566 426	240 723	325 703	385 781
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	414		414	7 142
Charges constatées d'avance (3)	1 376		1 376	375
TOTAL ACTIF CIRCULANT	620 376	240 723	379 653	449 021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 455 811	1 381 899	1 073 912	1 163 280
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 001	42 001
Réserves statutaires ou contractuelles	220 035	220 035
Réserves réglementées		
Autres réserves	381 813	381 813
Report à nouveau	-1 220 987	-1 456 713
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	103 914	235 726
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-53 225	-157 139
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		256 832
Emprunts et dettes financières diverses (3)	354 912	13 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763 701	762 365
Dettes fiscales et sociales	8 524	48 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		239 181
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 127 137	1 320 419
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 073 912	1 163 280
(1) Dont à plus d'un an (a)		256 832
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 127 137	1 063 587
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Concessions et droits similaires	2 638		2 638	2 638
205100 - Logiciels	3 654		3 654	3 654
205200 - Logiciel My Fleet Records	509 584		509 584	509 584
205300 - Logiciel Aero Webb	516 568		516 568	516 568
205400 - Licence Aero One	36 665		36 665	36 665
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		2 638	-2 638	-2 638
280510 - Amort des logiciels		1 066 471	-1 066 471	-1 066 471
	1 069 109	1 069 109		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
218200 - Matériel de transport				6 200
218300 - Matériel de bureau	12 800		12 800	12 800
218310 - Matériel informatique	58 337		58 337	58 337
281820 - Amortis. matériel de transport				-6 200
281830 - Amortis. matér bureau		12 800	-12 800	-12 800
281831 - Amort.matériel informatique		58 268	-58 268	-58 268
	71 136	71 068	69	69
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres 2 Moro Belgique				5 890
261200 - Titres 2Moro Solutions	694 000		694 000	694 000
261300 - Titres Sport Contrôle				20 000
261400 - Titres 2Moro Canada	1 000		1 000	1 000
296100 - Dépréciation titres 2moro Belgiq				-5 890
296130 - Dépréciation titres sport contrôle				-20 000
296140 - Dépréciation titres 2moro Canad		1 000	-1 000	-1 000
	695 000	1 000	694 000	694 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	191		191	20 191
	191		191	20 191
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 835 436	1 141 176	694 259	714 259
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	25 270		25 270	21 390
411100 - Clts 2Moro Solution avant sauve	26 890		26 890	26 890
416100 - CLIENTS DOUTEUX				88 341
418100 - Clients - factures à établir				6 296
491000 - Provis. dépréc. comptes clients				-87 193
	52 160		52 160	55 724
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA déductible s/abs avt sauve	124 565		124 565	124 565
445661 - TVA déductible s/abs après sau	601		601	378
445670 - Crédit de TVA à reporter				582
445671 - Crédit Tva avt sauvegarde	205		205	
445800 - Régularisation de TVA collectée				37
	125 371		125 371	125 562
Autres créances				
451000 - C/CT 2 MORO Belgique				96 975
451100 - C/CT 2 MORO Canada	240 723		240 723	241 795
451200 - C/CT 2 MORO Solutions	30 145		30 145	84 145
451210 - C/C 2Moro Solutions avant sau	170 187		170 187	170 187
495100 - Provis.dépréc.compte courant gr		240 723	-240 723	-332 883
	441 055	240 723	200 332	260 219
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512300 - HSBC USD	51		51	51
512600 - BANQUE PELLETIER N°2363	343		343	7 072
530000 - Caisse	20		20	20
	414		414	7 142
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	1 376		1 376	375
	1 376		1 376	375
TOTAL ACTIF CIRCULANT	620 376	240 723	379 653	449 021
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 455 811	1 381 899	1 073 912	1 163 280

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	420 000	420 000
	420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	42 001	42 001
	42 001	42 001
Réserves statutaires ou contractuelles		
106300 - Réserves statutaires ou contract.	220 035	220 035
	220 035	220 035
Réserves réglementées		
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	381 813	381 813
	381 813	381 813
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-1 220 987	-1 456 713
	-1 220 987	-1 456 713
Résultat de l'exercice	103 914	235 726
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-53 225	-157 139
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
164000 - Avances Anvar avant sauvegarde		45 000
164100 - Empt Oséo Financt 400 K€-08/2014		211 832
		256 832
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		256 832
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455101 - C/CT Bruno BOUF		13 500
455200 - Compte Associé Cimpa	354 912	
	354 912	13 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401010 - FOURNISSEURS APRES SAUVEGARDE	3 600	2 263
401100 - Frs Solutions avant sauvegarde	760 101	760 101
	763 701	762 365
<i>Personnel</i>		
425110 - Frais BOUF Bruno		2 076
428600 - Personnel - autres charges à payer		27 248
		29 324
<i>Organismes sociaux</i>		
438600 - Charges sociales - charges à payer		10 899

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		10 899
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - TVA à décaisser avant sauvegarde		935
445511 - TVA à décaisser après sauvegarde	3 158	
445710 - TVA collectée	5 366	6 542
445801 - Régularisation de TVA déductible		377
445870 - TVA sur factures à établir		465
	8 524	8 319
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	8 524	48 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
467600 - Compte Créiteur HSBC		238 478
467700 - Compte créiteur Centre finances pu		703
		239 181
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 127 137	1 320 419
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 073 912	1 163 280

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	51 511	69 944	-18 433	-26,35
Chiffre d'affaires net	51 511	69 944	-18 433	-26,35
<i>Dont à l'exportation</i>		5 067	-5 067	-100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	191 979	9 041	182 938	NS
Autres produits	13		13	
Total I	243 503	78 985	164 517	208,29
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	34 176	30 442	3 734	12,27
Impôts, taxes et versements assimilés	3 111	5 645	-2 534	-44,89
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	12 625		12 625	
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	87 165	11	87 154	NS
Total II	137 077	36 098	100 979	279,74
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	106 426	42 888	63 538	148,15
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 933	6 786	-1 853	-27,31
Reprises sur provisions et dépréciations et tran	25 890		25 890	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V	30 823	6 786	24 037	354,21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio		21 000	-21 000	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI		21 000	-21 000	-100,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	30 823	-14 214	45 037	-316,85
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	137 249	28 674	108 575	378,66

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	40 223	210 452	-170 229	-80,89
Sur opérations en capital	72 367		72 367	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				
Total produits exceptionnels (VII)	112 590	210 452	-97 863	-46,50
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 035		2 035	
Sur opérations en capital	143 889	3 400	140 489	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)	145 924	3 400	142 524	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-33 335	207 052	-240 387	-116,10
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	386 915	296 224	90 692	30,62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	283 001	60 498	222 503	367,79
BENEFICE OU PERTE	103 914	235 726	-131 812	-55,92
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
708811 - Refacturat° Assuran 2MORO S	3 631	7,05	7 007	10,02	-3 375	-48,18
708821 - Refacturat° maint 2MORO Solu	35 920	69,73			35 920	
708822 - Refacturation maint 2morolNC	7 410	14,38			7 410	
708841 - Refacturat° Prest° diverses 2M			57 871	82,74	-57 871	-100,00
708851 - Refacturation Licence 2Moro Sol	3 283	6,37			3 283	
708891 - Refact° 2Moro Sol° Véhicules	1 267	2,46	5 067	7,24	-3 800	-75,00
	51 511	100,00	69 944	100,00	-18 433	-26,35
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	13	0,03			13	
781740 - Repris.s/prov.dépréc. créances	87 193	169,27			87 193	
781745 - Repris.s/prov.dépréc.aut.créanc	104 785	203,42	9 041	12,93	95 744	NS
	191 992	372,72	9 041	12,93	182 951	NS
Total	243 503	472,72	78 985	112,93	164 517	208,29
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
611000 - Sous-traitance générale	4 900	9,51	3 000	4,29	1 900	63,33
615520 - Entretien du matériel de transpo			3 293	4,71	-3 293	-100,00
616000 - Primes d'assurance	5 415	10,51	5 807	8,30	-392	-6,75
616300 - Assurance matériel de transport	478	0,93	1 204	1,72	-726	-60,27
622600 - Honoraires comptables	11 752	22,81	3 380	4,83	8 372	247,69
622610 - Honoraires juridiques	7 450	14,46	10 589	15,14	-3 139	-29,64
622650 - Honoraires administrateur	2 395	4,65	2 408	3,44	-13	-0,53
622700 - Frais d'actes et contentieux	1 080	2,10	-101	-0,15	1 181	NS
627500 - Frais bancaires PELLETIER	259	0,50	242	0,35	17	7,00
628100 - Cotisations	447	0,87	620	0,89	-174	-27,99
	34 176	66,35	30 442	43,52	3 734	12,27
Total	34 176	66,35	30 442	43,52	3 734	12,27
MARGE SUR M/SES & MAT	209 327	406,37	48 544	69,40	160 783	331,21
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
635111 - CFE	578	1,12	578	0,83		
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	2 533	4,92	5 067	7,24	-2 534	-50,01
	3 111	6,04	5 645	8,07	-2 534	-44,89
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
681745 - Dot. prov. dépréc. autres créanc	12 625	24,51			12 625	
	12 625	24,51			12 625	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges						
654000 - Pertes s/créances irrécouvrable	87 165	169,22			87 165	
658000 - Charges diverses gestion coura			11	0,02	-11	-100,00
	87 165	169,22	11	0,02	87 154	NS
Total	102 901	199,77	5 656	8,09	97 245	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	106 426	206,61	42 888	61,32	63 538	148,15
Produits financiers						
763010 - Intérêts sur c/c 2 Moro Canada	3 834	7,44	4 906	7,01	-1 072	-21,85
763020 - Intérêts sur c/c 2 Moro Belgique	904	1,75	1 880	2,69	-976	-51,91
768000 - Autres produits financiers	195	0,38			195	
786620 - Repris.s/prov. dépréc.immob. fin	25 890	50,26			25 890	
	30 823	59,84	6 786	9,70	24 037	354,21
Charges financières						
686620 - Dot. prov. dépréc. immob. financ			21 000	30,02	-21 000	-100,00
			21 000	30,02	-21 000	-100,00
Résultat financier	30 823	59,84	-14 214	-20,32	45 037	-316,85
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	137 249	266,45	28 674	40,99	108 575	378,66
Produits exceptionnels						
771000 - Produits except. s/opér. gestion	40 223	78,09			40 223	
771800 - Autres produits except. de gesti			210 452	300,89	-210 452	-100,00
775000 - Produits cessions éléments d'ac	12 239	23,76			12 239	
778000 - Produits exceptionnels divers	60 128	116,73			60 128	
	112 590	218,57	210 452	300,89	-97 863	-46,50
Charges exceptionnelles						
671000 - Charges exception. s/opérat ges	2 035	3,95			2 035	
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé	5 890	11,43	3 400	4,86	2 490	73,24
675600 - VCEAC	40 000	77,65			40 000	
678800 - Charges exceptionnelles diverse	97 999	190,25			97 999	
	145 924	283,29	3 400	4,86	142 524	NS
Résultat exceptionnel	-33 335	-64,71	207 052	296,02	-240 387	-116,10
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	103 914	201,73	235 726	337,02	-131 812	-55,92

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 MORO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 073 912 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 914 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les principaux logiciels, qui génèrent des produits de licences, sont amortis sur 5 ans.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables**Titres de participations**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Récapitulatif des créances/dettes intragroupe :

- 2MORO CANADA :

compte courant débiteur = 240 723 euros

créance client = 14 821 euros

- 2MORO SOLUTIONS :

compte courant débiteur = 30 145 euros

fournisseur avant sauvegarde = 760 101 euros

client avant sauvegarde = 26 890 euros

compte courant débiteur avant sauvegarde: 170 187 euros

- CIMPA SAS :

compte courant créditeur = 354 912 euros

Autres éléments significatifs :

Cession de l'intégralité des titres à la SAS CIMPA. Société au capital social de 152 444.02 € dont le siège social est situé 4, Avenue Didier Daurat Centreda 1 - 31700 Blagnac, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 393 341 540, représentée par M. Pierre Pasquier.

La société 2moro SAS, sur ordonnance du tribunal de commerce de Bayonne en date du 11/12/2017, a remboursé de manière anticipée le passif restant sur le plan de redressement, soit 415 039.64 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
Immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 200		6 200	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 136			71 136
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	77 336		6 200	71 136
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	720 890		25 890	695 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 191		20 000	191
Immobilisations financières	741 081		45 890	695 191
ACTIF IMMOBILISE	1 887 526		52 090	1 835 436

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EUURL 2MORO SOLUTIONS 64210 BIDART	694 000	-280 241	100,00	-329 216
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
2MORO CANADA H2T2J9 MONTREAL	8 976	-165 157	37,00	-16 461

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	694 000	694 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 000				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
Immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 200		6 200	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 068			71 068
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	77 268		6 200	71 068
ACTIF IMMOBILISE	1 146 376		6 200	1 140 176

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 620 152 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	191		191
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	52 160	52 160	
Autres	566 426	566 426	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 376	1 376	
Total	620 152	619 962	191
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	26 890		25 890	1 000
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	420 077	12 625	191 979	240 723
Total	446 967	12 625	217 869	241 723
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		12 625	191 979	
Financières			25 890	
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 420 000,00 euros décomposé en 10 500 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 500	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 500	40,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 127 137 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763 701	763 701		
Dettes fiscales et sociales	8 524	8 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	354 912	354 912		
Produits constatés d'avance				
Total	1 127 137	1 127 137		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	256 832			
(**) Dont envers les associés	354 912			

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 376		
Total	1 376		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	51 511		51 511
TOTAL	51 511		51 511

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 292 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels :

Extourne des charges de personnel provisionnées : 40 223 €

Produits exceptionnels sur le remboursement anticipé du plan de redressement : 60 128 €

Cession d'immobilisations : 12 238 €

Total = 112 589 €

Charges exceptionnelles :

Valeur comptable des éléments d'actifs cédés : 45 890 €

Perte compte courant 2moro Belgique : 97 999 €

Charges exceptionnelles diverses : 2 035 €

Total = 145 924 €

DOSSIER DE GESTION

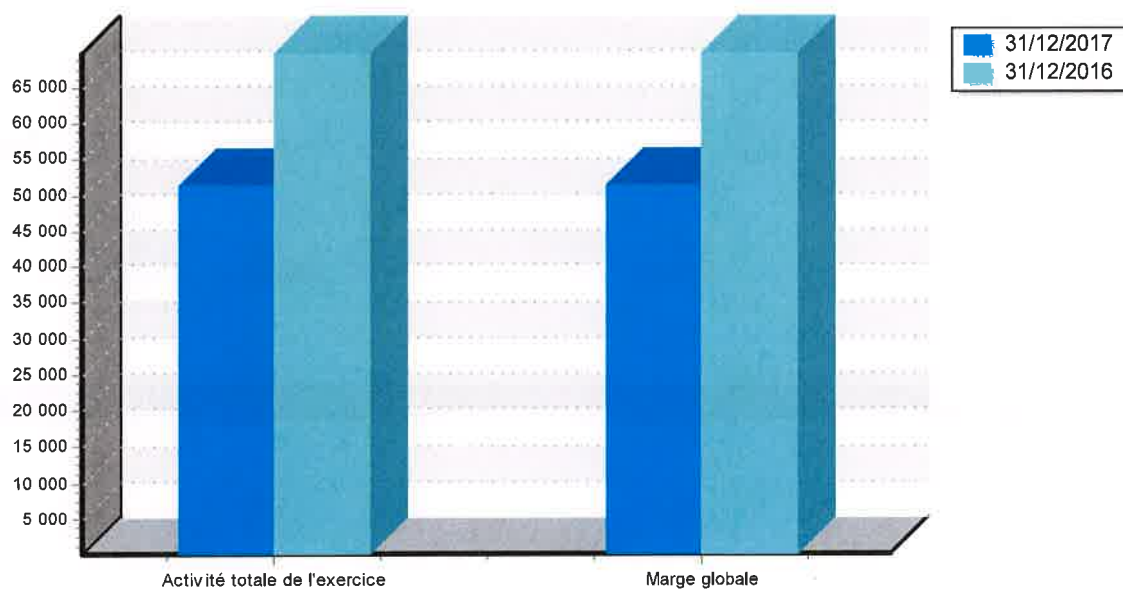
Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	51 511	100,00	69 944	100,00	-18 433	-26,35
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION	51 511	100,00	69 944	100,00	-18 433	-26,35
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	51 511	100,00	69 944	100,00	-18 433	-26,35
MARGE BRUTE GLOBALE	51 511	100,00	69 944	100,00	-18 433	-26,35
Autres achats et charges externes	34 176	66,35	30 442	43,52	3 734	12,27
VALEUR AJOUTEE	17 335	33,65	39 503	56,48	-22 168	-56,12
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	3 111	6,04	5 645	8,07	-2 534	-44,89
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	14 224	27,61	33 858	48,41	-19 634	-57,99
Reprises s/ charges et Transferts	191 979	372,69	9 041	12,93	182 938	NS
Autres produits	13	0,03			13	
Dot. amortissements et provisions	12 625	24,51			12 625	
Autres charges	87 165	169,22	11	0,02	87 154	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	106 426	206,61	42 888	61,32	63 538	148,15
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	30 823	59,84	6 786	9,70	24 037	354,21
Charges financières			21 000	30,02	-21 000	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	137 249	266,45	28 674	40,99	108 575	378,66
Produits exceptionnels	112 590	218,57	210 452	300,89	-97 863	-46,50
Charges exceptionnelles	145 924	283,29	3 400	4,86	142 524	NS
Résultat exceptionnel	-33 335	-64,71	207 052	296,02	-240 387	-116,10
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	103 914	201,73	235 726	337,02	-131 812	-55,92

Dossier de Gestion

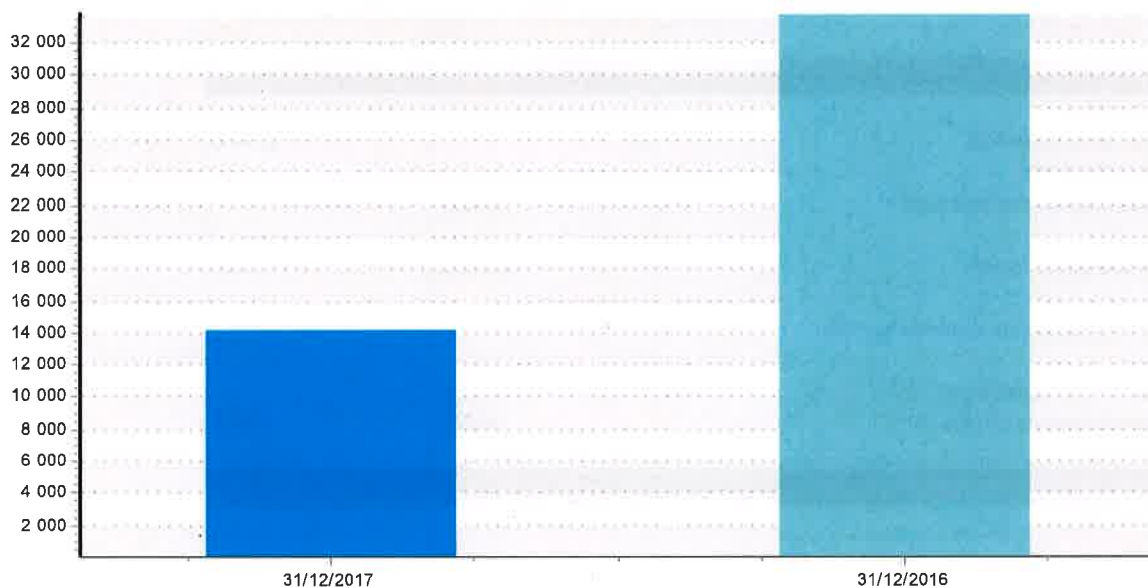
Activité et marge

	31/12/2017	%	31/12/2016	%
Ventes de marchandises				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Coût d'achat des marchandises				
Marge commerciale				
Production vendue	51 511	100,00	69 944	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Production de l'exercice	51 511	100,00	69 944	100,00
Achats matières et consommables				
Variation de stocks				
Sous-Traitance				
Coût de production				
Marge de production	51 511	100,00	69 944	100,00
Activité totale de l'exercice	51 511	100,00	69 944	100,00
Marge globale	51 511	100,00	69 944	100,00



Dossier de Gestion

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation

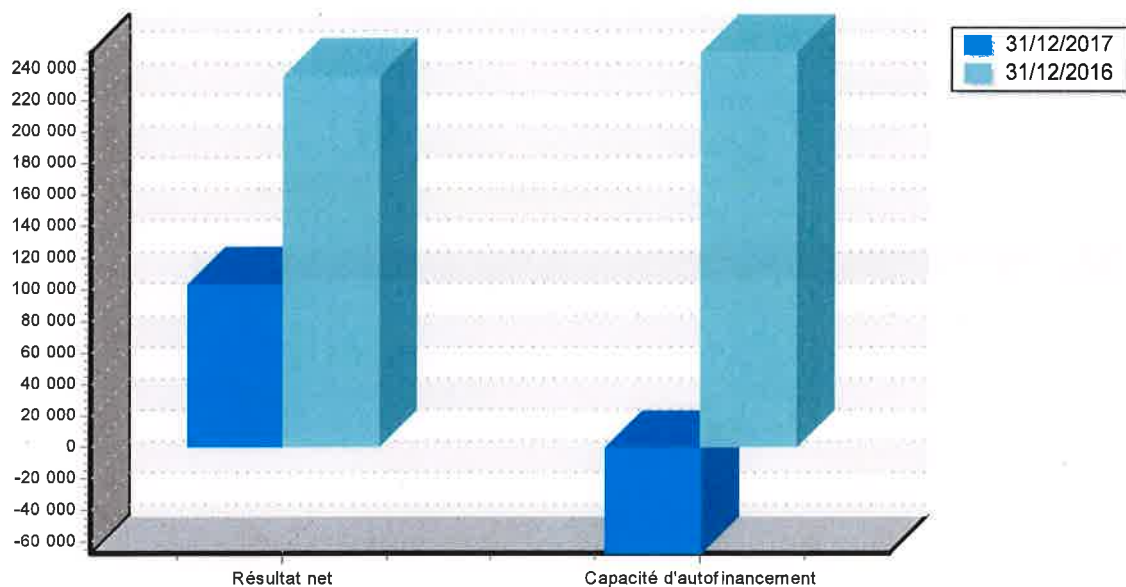


Capacité d'autofinancement

	31/12/2017	31/12/2016
Excédent Brut d'Exploitation	14 224	33 858
+ Transfert de charges		
+ Autres produits d'exploitation	13	
- Autres charges d'exploitation	87 165	11
+ Quote-part des opérations faites en commun		
+ Produits financiers	4 933	6 786
- Charges financières		
+ Produits exceptionnels	100 351	210 452
- Charges exceptionnelles	100 034	
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices		
= Capacité d'autofinancement	-67 678	251 085

Dossier de Gestion

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	103 914	235 726
+ Dotations aux amortissements		21 000
+ Dotations aux provisions		
+ Dotations pour dépréciation des actifs	12 625	
- Reprises sur charges calculées	217 869	9 041
- Subventions d'investissement inscrites au C/R		
- Prix de cession d'immobilisations (775)	12 239	
+ VNC des immobilisations cédées (675)	45 890	3 400
= Capacité d'autofinancement	-67 678	251 085



Dossier de Gestion

Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice		67 678
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible		67 678
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	12 239	
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	493 459	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail		
Subventions d'investissement		
Total des ressources	505 697	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants et versements aux associés		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		256 832
Total des emplois		324 510
Variation du fonds de roulement net global	181 187	

	31/12/2017	31/12/2016	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Comptes clients, comptes rattachés		125 371		90 757
Autres créancés	125 371	125 562		191
Comptes de régularisation	1 376	375	1 001	
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	763 701	762 365		1 337
Dettes fiscales et sociales	8 524	48 542	40 018	
Autres dettes		239 181	239 181	
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			187 915	
Variation de la trésorerie active	414	7 142		6 728
Variation nette de trésorerie				6 728
Variation du fonds de roulement net global			181 187	

Dossier de Gestion

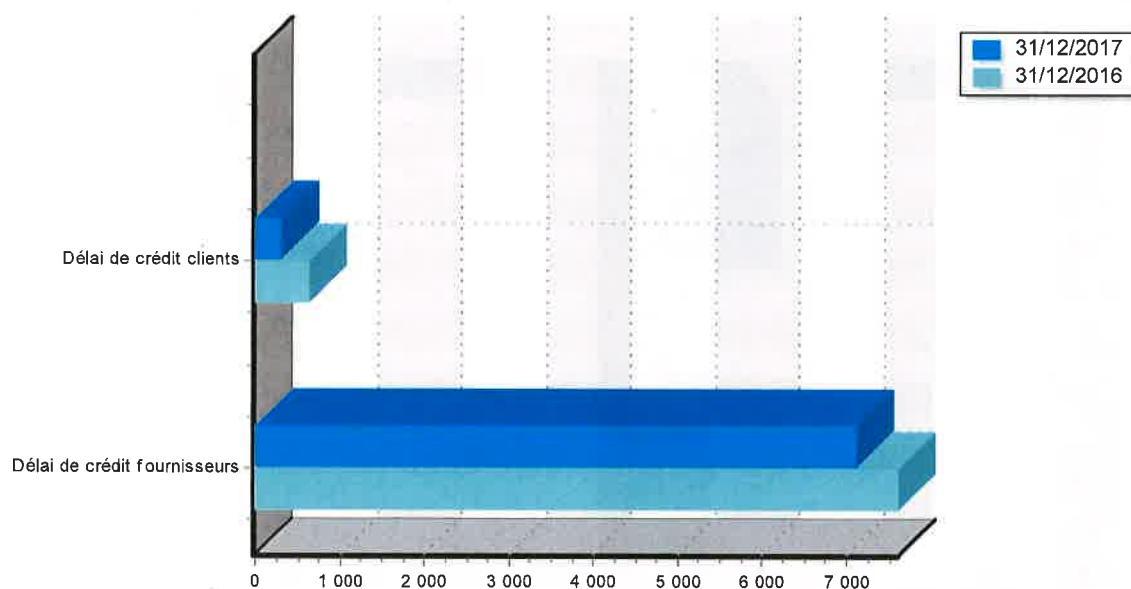
Du résultat à la trésorerie

	Recettes	Dépenses
Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	103 914	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	12 625	
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie		217 869
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	33 652	
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation		67 678
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières	12 239	
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	493 459	
Total des ressources externes de l'exercice	505 697	
Mais votre entreprise doit financer :		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts et des contrats de crédit-bail		256 832
Total des besoins de financement de l'exercice		256 832
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	7 142	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	188 329	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Diminution de l'en-cours clients	90 757	
Augmentation des autres créances		810
Augmentation de la dette auprès des fournisseurs	1 337	
Diminution des dettes fiscales et sociales		40 018
Diminution des autres dettes		239 181
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation		187 915
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	414	

Dossier de Gestion

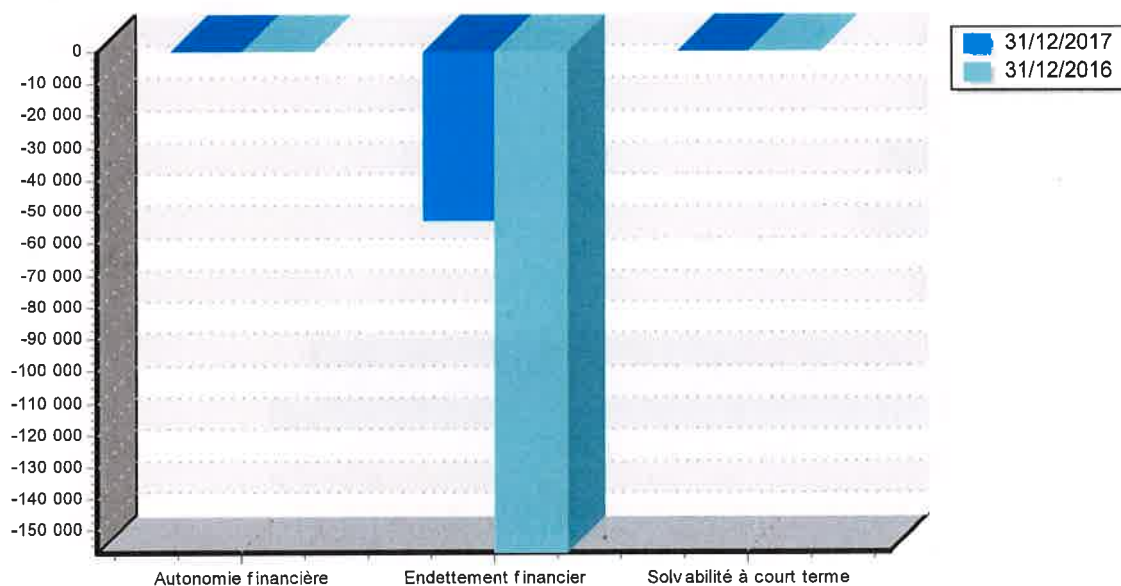
Ratios

	31/12/2017	31/12/2016	Evolution
CYCLE D'EXPLOITATION	12 mois	12 mois	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	0	0	0
Stock moyen x nombre de jours	0 x 12 x 30	0 x 12 x 30	
Coût d'achat	N/A	N/A	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	302	627	-325
Créances clients x nombre de jours	52 160 x 12 x 30	142 917 x 12 x 30	
C.A. TTC	62 118	82 066	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	7121	7623	-502
Dettes fournisseurs x nombre de jours	763 701 x 12 x 30	762 365 x 12 x 30	
Achats TTC	38 610	36 003	



Dossier de Gestion

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
STRUCTURE FINANCIERE			
(exprimé en %)			
Autonomie financière	-4,72	-11,90	-60,32
Capitaux propres	-53 225	-157 139	
Total dettes	1 127 137	1 320 419	
Endettement financier	0,00	23,07	-100,00
Emprunts	0	256 832	
Capitaux fixes	1 242 531	1 113 434	
Solvabilité à court terme	23,22	26,28	-11,65
Actif circulant - Stock	179 321 - 0	275 996 - 0	
Dettes hors emprunt	772 225	1 050 087	



LIASSE FISCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2018**

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS 2 MORO	
SIRET	4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE Créaticité A 64210 BIDART	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3.%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit 0
	Bénéfice imposable à 15 % 0		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
	Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : SARL SOGECA SAINT JEAN DE LUZ 9 Rue de la Ferme Dai Baita 64500 ST JEAN DE LUZ - du conseil : - de l'association agréée : - N° d'agrément de l'AA :	Visa : CGA <input type="checkbox"/> Tél : 05 59 51 87 00 Tél : Tél :
---	---

Désignation de l'entreprise		SAS 2 MORO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE 64210 BIDART		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le		31/12/2017	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 069 108	1 069 108	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	71 136	71 067	68
		Immobilisations en cours	AV	AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	695 000	1 000	694 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	190		190
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 835 435	1 141 176	694 259
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	52 160		52 160
		Autres créances (3)	BZ	CA	566 425	240 722	325 703
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	413		413	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 375		1 375	
	TOTAL (III)	CJ	CK	620 375	240 722	379 652	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 455 811	1 381 899	1 073 912	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CP CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2 MORO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 420 000)	DA	420 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	42 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	220 035		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	381 812		
	Report à nouveau	DH	(1 220 987)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103 914		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(53 224)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	354 911		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	763 701		
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 523		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 127 136		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 073 912		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 127 136			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG	51 510	FH	FI	51 510
		FJ	51 510	FK	FL	51 510
	Chiffres d'affaires nets *					
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	191 978
	Autres produits (1) (11)				FQ	13
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	243 502
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	34 176
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 111
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA
						GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	87 165	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	137 077
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	106 425
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 933
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	25 890
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	30 823
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	30 823
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	137 248

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	40 222	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	72 366	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	112 589	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 034	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	143 889	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	145 924	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(33 334)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	386 915	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	283 001	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	103 914	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels jointre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
Voir état annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 MORO										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		TOTAL I						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 069 108	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	6 200	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	71 136	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	77 336	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	720 890	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	20 190	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	741 080	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	1 887 525	OH		OJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	1 069 108	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP	6 200	MQ		MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	71 136	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG	6 200	NH	71 136	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations		I0		0X	25 890	0Y	695 000	0Z		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	20 000	2F	190	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	45 890	NK	695 190	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	52 090	0L	1 835 435	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 069 108	PF		PG		PH	1 069 108
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 200	QI		QJ	6 200	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	71 067	QM		QN		QO	71 067
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	77 267	QV		QW	6 200	QX	71 067
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 146 376	ØP		ØQ	6 200	ØR	1 140 176

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
Inst. gales, agenc am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM					NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 MORO

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	1 000		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	87 193			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	332 883	12 624	104 785	240 722
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	446 966	12 624	217 868	241 722
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	446 966	12 624	217 868	241 722	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF	191 978				
	- financières	UG	UG	UH	25 890				
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	190	UV		UW	190			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	52 160		52 160					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	125 370		125 370				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	441 054		441 054					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	1 375		1 375					
	TOTAUX			VT	620 152	VU	619 961	VV	190		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	763 701		763 701						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 523		8 523					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	354 911		354 911						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 127 136	VZ	1 127 136					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	256 831							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 31/12/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA
			de son conjoint		WB
			moins part déductible*		WC
	à réintégrer :				XE
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
			- imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
				TOTAL I	WR
					106 447
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
			- imposées au taux de 0 %		
			- imposées au taux de 19 %		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
		- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)	
				2A	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
Majoration d'amortissement*					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)	L2
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindicies)	
				Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)	L5
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
				Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit
				ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
				TOTAL II	XH
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	106 447
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	106 447

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	818 451	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	106 447	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	712 004	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	712 004	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Provisions pour risques et charges *		ZW	
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 MORO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 456 713)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	235 725		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
				Report à nouveau		ZG	(1 220 987)				
				(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	(1 220 987)				
	TOTAL I	ØF	(1 220 987)	TOTAL II							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	4 900		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	22 677		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	446		ST	6 599		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	34 176
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	578		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	2 533		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	3 111
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	10 607		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	4 434		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *							ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP							ZR	1	
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegrid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	TITRES 2MORO BELGIQUE 02/08/2004	5 890			5 890
	2	TITRES SPORT CONTROLE 02/12/2009	20 000			20 000
	3	GARANTIE S/EMPRUNT OSEO 05/09/2008	20 000			20 000
	4	BMW RACHAT LIXXBAIL 6200 € 31/05/2011	6 200	6 200		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				⑩			
				19%	15% ou 12,8%	0%	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	(5 889)			(5 889)		
	2	(18 000)			(18 000)		
	3	(20 000)	20 000				
	4	10 237	10 237	10 237			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(9 762)		(23 889)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	(23 889)
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MORO

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017

Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

OK

Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1

OX

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2

OM

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats

ON

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante

OY

TOTAL 3

OJ

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

OG

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

SA

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE

GX

Effectifs au sens de la CVAE

EY

Période de référence

GY

/ /

GZ

/ /

Date de cessation

HR

/ /

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel

YP

Dont apprentis

YF

Dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

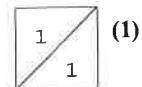
RL

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2 MORO

ADRESSE (voie)

TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE

CODE POSTAL

64210

VILLE

BIDART

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

CIMPA

N° SIREN (si société établie en France)

393341540

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

10 500

Adresse :

N°

4

Voie

Avenue Didier Daurat Centreda 1

Code Postal

31700

Commune

BLAGNAC

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 4 5 2 5 5 9 9 0 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 MORO

ADRESSE (voie) TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE

CODE POSTAL 64210 VILLE BIDART

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique Dénomination 2MORO CANADA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 37.00

Adresse : N° Voie Code Postal Commune MONTREAL Pays CANADA

Forme juridique EURL Dénomination 2MORO SOLUTIONS

N° SIREN (si société établie en France) 509574539 % de détention 100.00

Adresse : N° 374 Voie Allée Antoine d'Abbadie Code Postal 64210 Commune BIDART Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe fiscale

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

ANNEXLIB01

Titre du document :

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise SAS 2 MORO

TECHNOPOLE IZARBEL COTE BASQUE
Créaticité A
64210 BIDART

2 MoRO

Société par actions simplifiée

Au capital de 420.000 euros

Siège social : Cré@ticit  A – Technopole Izarbel C te Basque

64210 BIDART

452 559 909 RCS BAYONNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le six juin   16 heures, au si ge social,

La soci t  CIMPA, soci t  par actions simplifi e   associ  unique au capital social de 152.449,02 euros, dont le si ge social est situ  4, Avenue Didier Daurat - Centreda 1 – 31700 BLAGNAC, immatricul e au registre du commerce et des soci t s de TOULOUSE sous le num ro 393 341 540, repr sent e par Monsieur Pierre Lopez, en sa qualit  de Directeur G n ral ;

Associ  unique (ci-apr s d nomm  « **l'Associ  unique** »), de la soci t  2 MoRO, soci t  par actions simplifi e au capital de 420.000 euros dont le si ge social est fix    Cr @ticit  A – technopole Izarbel C te Basque – 64210 BIDART et immatricul e au Registre du Commerce et des Soci t s de Bayonne sous le n  452 559 909 (ci-apr s d nomm e « **la Soci t ** »),

apr s avoir constat  que : la soci t  AUDITEURS & CONSEIL ASSOCIES, commissaire aux comptes est absente et excus e,

apr s avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Soci t ,
- les comptes annuels arr t s de l'exercice clos le 31 d cembre 2017,
- le rapport de gestion  tabli par le Pr sident,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le projet de texte des d cisions qui lui sont soumises ;

après avoir déclaré que :

- (i) les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à la disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions,
- (ii) aucune observation ni aucune demande d'inscription de point à l'ordre du jour ou de décisions n'ont été formulées ;

donne lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, puis prend les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Président ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION (Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte qu'aucune dépense non déductible fiscalement visée par l'article 39.4 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice 2017.

DEUXIEME DECISION (quitus au Président et au Directeur Général)

L'associé unique donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus, entier et sans réserve, de leur gestion au Président et au Directeur Général.

TROISIEME DECISION (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion, décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice s'élevant à 103.914,04 €, en totalité au compte « Report à nouveau », le portant ainsi à (1.117.073,44) €.

Par ailleurs, aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION (Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion, prend acte de l'absence de convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé et approuve les conclusions dudit rapport.

CINQUIEME DECISION (Renouvellement du mandat du Directeur Général)

L'Associé unique, connaissance prise du rapport de gestion, prend acte de l'expiration du mandat de Monsieur Pierre DAGOIS en qualité de Directeur Général et décide de renouveler ce mandat pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Le Directeur Général est investi des mêmes pouvoirs que le Président conformément à l'article 13 des statuts.

Le Directeur Général représente la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre DAGOIS a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat de directeur général et qu'il accepte pleinement l'exercice de ses fonctions de Directeur Général.

SIXIEME DECISION (Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social)

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les capitaux propres qui s'élèvent à (53.225) euros pour un capital de 420.000 euros sont inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

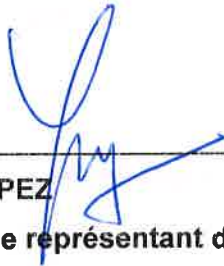
- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ; et
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2020.

SEPTIEME DECISION (Pouvoirs pour formalités)

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.



PIERRE LOPEZ
en qualité de représentant de
de l'Associé Unique

2 MoRO

Société par Actions Simplifiée au capital de 420 000 euros
Siège social : Cré@ticit@ A Technopole Izarbel Côte Basque - 64210 Bidart

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé Unique de la société 2Moro,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 Moro relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1. Fondement de l'opinion avec réserve

1.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des documents adressés à l'actionnaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

5. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs dans son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 mai 2018



Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par
Sandrine Gimat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 069 109	1 069 109		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	71 136	71 068	69	69
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	695 000	1 000	694 000	694 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	191		191	20 191
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 835 436	1 141 176	694 259	714 259
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	52 160		52 160	55 724
Autres créances	566 426	240 723	325 703	385 781
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	414		414	7 142
Charges constatées d'avance (3)	1 376		1 376	375
TOTAL ACTIF CIRCULANT	620 376	240 723	379 653	449 021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 455 811	1 381 899	1 073 912	1 163 280
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 001	42 001
Réserves statutaires ou contractuelles	220 035	220 035
Réserves réglementées		
Autres réserves	381 813	381 813
Report à nouveau	-1 220 987	-1 456 713
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	103 914	235 726
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-53 225	-157 139
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		256 832
Emprunts et dettes financières diverses (3)	354 912	13 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763 701	762 365
Dettes fiscales et sociales	8 524	48 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		239 181
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 127 137	1 320 419
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 073 912	1 163 280
(1) Dont à plus d'un an (a)		256 832
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 127 137	1 063 587
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	51 511	69 944	-18 433	-26,35
Chiffre d'affaires net	51 511	69 944	-18 433	-26,35
<i>Dont à l'exportation</i>		5 067	-5 067	-100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	191 979	9 041	182 938	NS
Autres produits	13		13	
Total I	243 503	78 985	164 517	208,29
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	34 176	30 442	3 734	12,27
Impôts, taxes et versements assimilés	3 111	5 645	-2 534	-44,89
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	12 625		12 625	
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	87 165	11	87 154	NS
Total II	137 077	36 098	100 979	279,74
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	106 426	42 888	63 538	148,15
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 933	6 786	-1 853	-27,31
Reprises sur provisions et dépréciations et tran	25 890		25 890	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrer				
Total V	30 823	6 786	24 037	354,21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio		21 000	-21 000	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilièr				
Total VI		21 000	-21 000	-100,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	30 823	-14 214	45 037	-316,85
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	137 249	28 674	108 575	378,66

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	40 223	210 452	-170 229	-80,89
Sur opérations en capital	72 367		72 367	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				
Total produits exceptionnels (VII)	112 590	210 452	-97 863	-46,50
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 035		2 035	
Sur opérations en capital	143 889	3 400	140 489	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)	145 924	3 400	142 524	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-33 335	207 052	-240 387	-116,10
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	386 915	296 224	90 692	30,62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	283 001	60 498	222 503	367,79
BENEFICE OU PERTE	103 914	235 726	-131 812	-55,92
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 MORO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 073 912 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 914 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les principaux logiciels, qui génèrent des produits de licences, sont amortis sur 5 ans.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables**Titres de participations**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Récapitulatif des créances/dettes intragroupe :

- 2MORO CANADA :

compte courant débiteur = 240 723 euros

créance client = 14 821 euros

- 2MORO SOLUTIONS :

compte courant débiteur = 30 145 euros

fournisseur avant sauvegarde = 760 101 euros

client avant sauvegarde = 26 890 euros

compte courant débiteur avant sauvegarde: 170 187 euros

- CIMPA SAS :

compte courant créditeur = 354 912 euros

Autres éléments significatifs :

Cession de l'intégralité des titres à la SAS CIMPA. Société au capital social de 152 444.02 € dont le siège social est situé 4, Avenue Didier Daurat Centreda 1 - 31700 Blagnac, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 393 341 540, représentée par M. Pierre Pasquier.

La société 2moro SAS, sur ordonnance du tribunal de commerce de Bayonne en date du 11/12/2017, a remboursé de manière anticipée le passif restant sur le plan de redressement, soit 415 039.64 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
Immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 200		6 200	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 136			71 136
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	77 336		6 200	71 136
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	720 890		25 890	695 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 191		20 000	191
Immobilisations financières	741 081		45 890	695 191
ACTIF IMMOBILISE	1 887 526		52 090	1 835 436

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL 2MORO SOLUTIONS 64210 BIDART	694 000	-280 241	100,00	-329 216
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
2MORO CANADA H2T2J9 MONTREAL	8 976	-165 157	37,00	-16 461

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	694 000	694 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 000				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
Immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 200		6 200	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 068			71 068
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	77 268		6 200	71 068
ACTIF IMMOBILISE	1 146 376		6 200	1 140 176

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 620 152 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	191		191
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	52 160	52 160	
Autres	566 426	566 426	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 376	1 376	
Total	620 152	619 962	191
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	26 890		25 890	1 000
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	420 077	12 625	191 979	240 723
Total	446 967	12 625	217 869	241 723
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		12 625	191 979	
Financières			25 890	
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 420 000,00 euros décomposé en 10 500 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 500	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 500	40,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 127 137 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763 701	763 701		
Dettes fiscales et sociales	8 524	8 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	354 912	354 912		
Produits constatés d'avance				
Total	1 127 137	1 127 137		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	256 832			
(**) Dont envers les associés	354 912			

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 376		
Total	1 376		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	51 511		51 511
TOTAL	51 511		51 511

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 292 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels :

Extourne des charges de personnel provisionnées : 40 223 €

Produits exceptionnels sur le remboursement anticipé du plan de redressement : 60 128 €

Cession d'immobilisations : 12 238 €

Total = 112 589 €

Charges exceptionnelles :

Valeur comptable des éléments d'actifs cédés : 45 890 €

Perte compte courant 2moro Belgique : 97 999 €

Charges exceptionnelles diverses : 2 035 €

Total = 145 924 €